

Délibération

**Détermination du nombre de sièges de délégués consulaires à pourvoir
et leur répartition par tribunal de commerce,
catégorie et sous-catégorie professionnelle**

Considérant,

- le Code de Commerce et, notamment ses articles L 713-11 et L 713-12, et l'annexe III de la circulaire publiée au JORF le 7/5/1988 – p.6481
- L'arrêté de composition de la CCI Rochefort et Saintonge du Préfet de la Charente-Maritime, en date du 18 avril 2016 [Arrêté n° 16-617 – DARLP/BLP]

L'Assemblée générale de la CCI de Rochefort et de Saintonge approuve les résultats des calculs de détermination suivants :

	Nombre d'électeurs à inscrire sur la liste électorale ¹	Nombre de juges en exercice	Nombre d'anciens Juges	Nombre de membres de la CCI Rochefort et Saintonge
TC LA ROCHELLE	4 098	24	20	
TC SAINTES	9 562	16	19	32
Total	13 660	40	39	
	(A)	(B)	(C)	(D)
N = Nombre de délégués consulaires				
<i>"Le nombre des délégués consulaires doit être au moins le double de celui des membres (anciens et en exercice) du TC et de la CCI..."</i>	<i>"et au moins le quadruple du nombre de sièges de la Chambre..."</i>	<i>"tout en restant un multiple de celui-ci."</i>	<i>"En outre, le nombre total de ces électeurs, qui constitue le collège électoral du TC doit être au moins 5 fois supérieur à son effectif"</i>	Nombre total de délégués consulaires
$N \geq 2 \times (B+C+D)$	$N \geq 4 \times D$	$224 = 7 \times D$	$N \geq 5 \times B$	N
222	128	224	200	224

¹ La liste des électeurs des délégués consulaires sera définitive à compter du 2 septembre prochain. Il s'agit donc d'ordres de grandeur du nombre d'électeurs fondés sur les données extraites du fichier consulaire de la CCI Rochefort et Saintonge le 23 juin 2016, auxquelles la règle de l'unicité du vote a été appliquée.

L'Assemblée générale de la CCI de Rochefort et de Saintonge approuve la répartition suivante des postes à pourvoir :

Catégorie électorale	Nombre de postes de membres	% Catégorie	DELEGUES CONSULAIRES par catégorie	Sous-Catégorie électorale	Nombre de postes de membres	% Sous-catégorie	DELEGUES CONSULAIRES par sous-catégorie	Tribunal de Commerce (TC)	Nombre d'électeurs ²	% total sous-catégorie	DELEGUES CONSULAIRES par TC
COMMERCE	10	31,3%	70	COMMERCE	4	12,5%	28	LA ROCHELLE	1 530	30,7%	9
				1 [0-4 salariés]				SAINTES	3 305	69,3%	19
								<i>Sous-total</i>	4 835	100,0%	28
INDUSTRIE	11	34,4%	77	COMMERCE	6	18,8%	42	LA ROCHELLE	189	26,5%	11
				2 [5 salariés et plus]				SAINTES	400	73,5%	31
								<i>Sous-total</i>	589	100,0%	42
SERVICE	11	34,4%	77	INDUSTRIE 1 [0-9 salariés]	5	15,6%	35	LA ROCHELLE	719	28,9%	10
				INDUSTRIE 2 [10 salariés et plus]				SAINTES	1 823	71,1%	25
								<i>Sous-total</i>	2 542	100,0%	35
Total	32	100,0%	224	SERVICE 1 [0-4 salariés]	6	18,8%	42	LA ROCHELLE	90	40,0%	17
				SERVICE 2 [5 salariés et plus]				SAINTES	177	60,0%	25
								<i>Sous-total</i>	267	100,0%	42
				SERVICE 1 [0-4 salariés]	6	18,8%	42	LA ROCHELLE	1 425	28,5%	12
				SERVICE 2 [5 salariés et plus]	5	15,6%	35	SAINTES	3 567	71,5%	30
								<i>Sous-total</i>	4 992	100,0%	42
								LA ROCHELLE	145	29,9%	10
								SAINTES	290	70,1%	25
								<i>Sous-total</i>	435	100,0%	35
									13 660	100,0%	224

Source : fichier consulaire CCI Rochefort et Saintonge - 23 juin 2016

L'Assemblée générale est appelée à approuver les résultats des calculs de détermination du nombre de délégués consulaires et à se prononcer sur leur répartition.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 30 juin 2016, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	26
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	14
Nombre de membres élus présents	15
Nombre de votants	15
Nombre de voix POUR	15
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Roland CALLET



Vice-président Secrétaire

Jean-Claude DELAUNE



Président